



Carrières-sur-Seine, le 01 décembre 2012

A l'attention de : Monsieur Didier Marie, Président du Conseil Général de la Seine-Maritime

Objet : améliorations à apporter aux procédures d'adoption d'enfants

Monsieur le Président du Conseil Général,

L'adoption d'enfants concerne de plus en plus de Français. Mais les chances d'obtenir l'agrément nécessaire pour adopter varient en fonction des départements. Comme souligné en 2008 par le rapport Colombani [1], il existe des disparités dans l'application de la loi portant réforme de l'adoption n°2005-744 du 4 juillet 2005. D'après les statistiques de l'ONED, la Seine-Maritime est un des départements où il est le plus difficile d'adopter en France. En effet, les taux de refus et de retraits d'agrément sont particulièrement élevés :

| Année | Taux de refus (refus / (refus + obtenus)) | | Taux de retraits (retrait / obtenus) | |
|-------|---|----------------|--------------------------------------|----------------|
| | Moyenne nationale | Seine-Maritime | Moyenne nationale | Seine-Maritime |
| 2010 | 10,6 % | 25 % | 13,6 % | 21,7 % |
| 2009 | 10,7 % | 30 % | 15,3 % | 27,3 % |
| 2008 | 12,4 % | 28,7 % | 14,1 % | 22,2 % |
| 2007 | 9,57 % | 37,5 % | 7,81 % | 64,7 % |

L'association Egalité Adoption est une association nationale qui représente, aide, soutient et informe les personnes souhaitant obtenir un agrément pour pouvoir adopter un enfant, et qui se bat contre toute forme de discrimination à l'encontre des postulants. C'est dans ce cadre que nous vous adressons ce courrier, car la Seine-Maritime fait partie des départements les plus difficiles en matière d'adoption, et ce depuis plusieurs années.

Nous souhaiterions donc connaître votre position concernant la procédure d'agrément. Avez-vous des projets pour améliorer ces statistiques ?

Au niveau national, le Conseil Supérieur de l'Adoption [3] a repris plusieurs propositions du rapport Colombani [1], notamment :

- instituer un cycle de préparation obligatoire préalable à la demande d'agrément. Ce cycle comprendrait 4 modules d'information d'une durée de 3 h chacun soit 12 h d'information préalable. (proposition 3 de [3] et proposition 19 de [1])
- améliorer l'évaluation des candidats à l'adoption grâce à des référentiels pour les travailleurs sociaux (proposition 5 de [3] et proposition 20 de [1])

Le Conseil Général de la Seine-Maritime pourrait commencer par la mise en place et la publication de référentiels pour l'évaluation des candidats à l'agrément, ce qui en ferait un département pilote dans ce domaine et pourrait inciter nos gouvernants à mettre en place les réformes nécessaires pour la procédure d'agrément. Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider dans votre réflexion et vos actions.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, et des actions constructives que vous mettrez en place en conséquence.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du CG76, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Anne-Marie Hartmann, présidente de l'association Egalité Adoption

[1] Rapport sur l'adoption, Jean-Marie Colombani, mars 2008

[2] La situation des pupilles de l'Etat : enquête au 31 décembre 2010, Observatoire National de l'Enfance en Danger, mars 2012

[3] Vers une réforme de l'agrément en vue de l'adoption, propositions du conseil supérieur de l'adoption, janvier 2011